

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	54
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	28

Vote Pour :	64
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

7 MAI 2024

Date d’Affichage

7 MAI 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi treize mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Christelle HARDY à Eric PILUDU, Dominique HIRISSOU à Francis RUFFEL, Christian PERO à Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER à Christian LONQUEU, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Paul BOULVRAIS,

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Alain SORIANO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°101_2024

ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 06- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de modifier les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

. Un poste d'adjoint administratif territorial est transformé en poste de rédacteur territorial à la direction des ressources humaines suite à une mobilité interne au service, pour assurer les fonctions de chargé des contrats – carrière – retraite.

. Un poste de technicien territorial est transformé en attaché territorial au service moyens généraux pour assurer les fonctions de chef de service

. Un poste d'adjoint administratif territorial est transformé en poste de rédacteur territorial à la direction des finances pour assurer les fonctions de chargé d'activité au sein du service fiscalité. Ce mouvement donne lieu à la création du poste de rédacteur à ce jour et à la clôture automatique du poste d'adjoint administratif à l'issue de la période de détachement pour stage suite à nomination à concours."

. Deux postes d'adjoints d'animation territoriaux sont transformés en poste d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein de la direction éducation, jeunesse, politique de la ville - secteur 5 - école de Cahuzac sur Vère.

. Deux postes d'adjoints techniques territoriaux au sein de la direction petite enfance - crèche les P'tits Lis'loups et le RPE de Lisle sur Tarn, voient leur quotité de travail évoluer au 1^{er} juin 2024 tel que précisé ci-dessous.

. Quatre postes d'adjoint d'animation et 2 postes d'auxiliaire de puériculture voient leur temps de travail évoluer au 1^{er} septembre 2024 au sein de la direction de la petite enfance tel que précisé ci-dessous.

Modifications :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Ressources Humaines	Chargé des contrats - carrière - retraite	TC	Administrative	Rédacteur territorial
1	Moyens généraux	Chef de service moyens généraux	TC	Administrative	Attaché territorial
1	Finances	Chargé d'activité fiscalité	TC	Administrative	Rédacteur territorial
1	Education, jeunesse, politique de la Ville - Ecole de Cahuzac sur Vère	ATSEM	TNC (28h)	Médico-sociale	ATSEM
1	Education, jeunesse, politique de la Ville - Ecole de Cahuzac sur Vère	ATSEM	TNC (27h)	Médico-sociale	ATSEM
2	Petite enfance - Micro-crèche Montgaillard	Assistant éducatif PE	TC	Animation	Adjoint d'animation territorial
2	Petite enfance - Crèche les P'tits Lis'loups	Agent technique en crèche	TNC (31h)	Technique	Adjoint technique territorial
2	Petite enfance - Crèche les P'tits Lis'loups	Assistant éducatif PE	TNC (30h)	Animation	Adjoint d'animation territorial
2	Petite enfance - Crèche les P'tits Lis'loups	Auxiliaire de puériculture	TC	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture territorial

Les modifications ci-dessus engendrent uniquement une hausse de temps de travail de 38h pour 8 agents au sein de la direction de la petite enfance.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,
Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération,
Considérant la nécessité de modifier les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- dit que :

- . Les postes sont modifiés au tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus et en référence au tableau des effectifs annexé
- . Ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;
- . Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- donne tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **28 MAI 2024**
- publication - mise en ligne
Le **28 MAI 2024**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID : 081-200066124-20240513-101_2024-DE